



WILWISHEIM AUJOURD'HUI

N° 143 MARS 2018

ETAT CIVIL DE VOTRE COMMUNE EN 2017

NAISSANCES

ECKLY Margaux née le 30/01/2017
MENGUS Alix née le 05/03/2017
WEIL Léo né le 13/05/2017
VIEILLARD Natéo né le 06/06/2017
SCHMITT Léonie née le 12/07/2017
TRUMPF Robin né le 22/07/2017
ADAM Jean-Michel né le 17/11/2017



Toutes nos félicitations aux heureux parents !

MARIAGE :



Valérie LANG s'est unie à Damien ECKERT le 22/07/2017. *Tous nos vœux de bonheur les accompagnent !*

DÉCÈS

MEYER Jean-Paul le 31/01/2017 - 81 ans
FEIDT Marie veuve KAYSER le 14/02/2017 - 88 ans
RAUSCHER Roland le 17/02/2017 - 61 ans
STORCK Joseph le 25/02/2017 - 86 ans
FREY René le 04/03/2017 - 67 ans
LAEMMEL Denise veuve BOEHM le 18/05/2017 - 77 ans
LAZARUS Robert le 01/08/2017 - 76 ans
OTT Marie-Thérèse veuve ANTONI le 10/11/2017 - 91 ans
BOEHM Marie Madeleine veuve BRUCKER le 27/11/2017 - 86 ans



Toutes nos condoléances



Joyeuses Fêtes de Pâques

WILWISHEIM AUJOURD'HUI
Directeur de la publication : Raphaël ADAM
Dépôt légal : mars 2018
Imprimé en Mairie de 67270 WILWISHEIM

• Séance du 18 janvier 2018

1) Réaménagement de la Rue du Château, de la Place de l'Eglise et des abords du château

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent l'avenant n° 1 du lot 3 « Génie Civil Réseaux Secs » de la tranche ferme qui passe de 156.568,30 € HT à 190.941,10 € HT.

Cet avenant a pour objet la modification du détail estimatif, la création de prix supplémentaires, l'augmentation de la masse des travaux, notamment l'extension du réseau d'éclairage public Rue du Moulin et la mise en place du génie civil du réseau fibre.

2) ATIP : Convention d'assistance technique en aménagement

Les conseillers municipaux décident de confier à l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme portant sur la modulation du taux de la taxe d'aménagement. Cette mission correspondra à 1 demi-journée d'intervention en tranche ferme et 3 demi-journées en tranche optionnelle. Le montant de la contribution fixée par le comité syndical de l'ATIP s'élèvera à 300,- € par demi-journée d'intervention.

3) Mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité, les conseillers municipaux autorisent le Maire à faire appel, en cas de besoin, au service intérim du CDG 67.

4) COM/COM : modification des statuts

Le Conseil Communautaire du 07/12/2017 a approuvé une modification des statuts portant notamment sur :

- les compétences optionnelles :

- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Elaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des communes du territoire et réalisation des opérations d'investissement hors agglomération

- les compétences facultatives :

- Dispositifs locaux de la prévention de la délinquance.

Les conseillers municipaux approuvent l'extension de ces compétences.

5) Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Après délibération, les conseillers municipaux décident d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et, à cet effet, de prévoir une enveloppe de crédits au budget.

6) Installation d'une main courante et de portillons dans l'enceinte du cimetière

Les conseillers municipaux décident d'attribuer les travaux d'installation d'une main courante à l'escalier rénové et de la mise en place de portillons à l'Entreprise de ferronnerie ART STRIEGEL de GEUDERTHEIM pour un montant de 7.181,- € HT.

• Séance du 12 février 2018

1) Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest

Après délibération, les conseillers municipaux décident d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire Ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Ils autorisent le Maire à signer la convention correspondante.

2) Travaux de signalisation et de marquage au sol

Le Maire propose la rénovation et la mise en peinture de la signalisation routière et ferroviaire horizontale et verticale dans les différentes rues du village.

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent le Maire à consulter plusieurs entreprises, à attribuer les travaux et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3) Attribution de subventions à des associations

Trois demandes de subventions ont été adressées à la Mairie.

Après débat, les conseillers municipaux décident d'attribuer :

- 400 € à l'Association AKOUFENE pour l'organisation de la fête de la musique au Manoir le 16/06/2018
- 500 € à l'Association CARITAS Alsace, Antenne de Hochfelden
- 100 € à l'Association Une Rose, Un Espoir, Secteur du Pays de la Zorn.

4) Mode d'attribution des terrains communaux

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident que:

- Les propriétés communales situées dans l'enveloppe urbaine (terrains d'agréments) seront louées dans l'ordre suivant :
 - en priorité aux riverains
 - aux candidats qui ont répondu à la publication du tableau d'affichage ou à l'insertion dans le bulletin municipal
 - le choix du locataire se fera lors d'un tirage au sort qui aura lieu au sein du Conseil Municipal.
- Les terrains municipaux situés hors enveloppe urbaine seront loués :
 - aux candidats ayant répondu à la publication du tableau d'affichage ou à l'insertion dans le bulletin municipal
 - le choix du locataire se fera lors d'un tirage au sort au sein du Conseil Municipal.

• Séance du 20 mars 2018

1) Attribution des terrains communaux vacants

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de louer les terrains communaux vacants comme suit :

- la parcelle cadastrée Section 29 n°124 située au lieu-dit « Muehl matt » d'une superficie de 130 ares à vocation agricole à M. Olivier FISCHER pour un montant annuel de 216,16 € ;
- la parcelle cadastrée Section 5 n° 63 d'une superficie de 2,50 ares située Rue du Château à M. CORNET Cyril et Mme KRIEGER Alicia pour un montant annuel de 7,16 € ;
- la parcelle cadastrée Section 29 n° 256 située au lieu-dit « Ehrenberg » d'une superficie de 69,16 ares à l'EARL Benoît DIEBOLD pour un montant annuel de 115 € ;
- la parcelle cadastrée Section 25 n° 26 d'une superficie de 12 ares située au lieu-dit « Gaenselberg » à M. et Mme Jonathan MULLER pour un montant annuel de 34,12 €.

Les contrats seront établis pour une année avec effet rétroactif au 01/11/2017 et seront indexés sur l'indice des fermages.

2) Attribution des travaux d'aménagement d'ensemble des extérieurs du Manoir

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'attribuer les travaux d'aménagement d'ensemble des extérieurs du Manoir comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie – Pierre de taille
à l'Entreprise CHANZY-PARDOUX pour son offre de 288 803,81 € HT, soit 346 564,57 € TTC
- Lot n° 2 : Travaux périphériques – VRD
à l'Entreprise ADAM pour son offre de 46 929,50 € HT, soit 56 315,40 € TTC
- Lot n° 3 : Parachèvement paysager
à l'Entreprise JARDIN GOTTRI pour son offre de 24 875,25 € HT, soit 29 850,30 € TTC

soit un montant total des travaux de **360 608,56 € HT et 432 730,27 € TTC.**

3) Attribution d'un terrain du lotissement SAND

Les conseillers municipaux décident de réserver une suite favorable à la demande d'acquisition du lot n° 16 d'une superficie de 6,16 ares présentée par Mme Pierrette KAPP et M. Mathieu RITTER. Ils autorisent le Maire ou l'un des adjoints à signer l'acte de vente qui devra être conclu avant le 01/08/2018 au prix de 8.800,- € l'are HT.

LA MAIRIE COMMUNIQUE



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les conseillers municipaux organiseront une opération « Nettoyage de printemps » **samedi le 7 avril 2018.**

Pour tous les amateurs d'une nature propre, le rendez-vous est fixé Place de la Gare à **9 h.** D'ores et déjà, l'équipe municipale vous remercie pour votre participation.

N'oubliez pas de vous munir de gants.

A l'issue de l'opération, les participants seront invités pour un moment de convivialité au bar de la salle polyvalente.

INFO ENERGIE



C'est une aide au paiement des factures d'énergie du logement à votre nom. Il est attribué au regard de vos ressources et de la composition de votre foyer.

Attention : pour bénéficier du chèque énergie, il est indispensable de déposer votre déclaration de revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls. C'est sur la base de ce document que sera établi votre droit à bénéficier du chèque énergie.

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions (en cas de déménagement, d'incident de paiement). Le chèque est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. Il n'y a aucune démarche à accomplir pour le recevoir (il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le

0 805 204 805 service et appel gratuits

www.chequenergie.gouv.fr



FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée :
-les mercredis 25/04/2018 et 02/05/2018

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018

Les parents des enfants nés en 2015 devant être scolarisés à l'école de WILWISHEIM à la rentrée prochaine, sont invités à procéder à leur inscription comme suit :

1. **Inscription à la mairie** pendant les permanences de la mairie du **4 au 18 avril 2018** à l'appui du livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
2. **Inscription à l'école** les **14, 15, 17 et 18 mai 2018 de 16 h à 17 h** et, à cet effet, il y aura lieu de fournir :
 - . le certificat d'inscription délivré par la mairie
 - . un certificat du médecin de famille
 - . une attestation certifiant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires liées à son âge ou présentation du carnet de santé à jour.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT



UNE ROSE – UN ESPOIR

L'association « Une Rose, un Espoir » passera dans notre village **le samedi 28 avril 2018 entre 9h et 12 h** dans le but de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer. Merci de leur réserver un bon accueil ! Les motards vous proposent une rose contre un don au profit de la lutte contre le cancer.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organisera son traditionnel « Pompierfest » **dimanche le 6 mai 2018** à la salle polyvalente.

Les pompiers passeront chez les habitants dans la semaine précédant la fête pour ramasser les tombolas. D'avance, ils vous remercient pour votre accueil chaleureux.

LES ARTISTES S'EXPOSENT

Sophie BASSOT, artiste peintre-plasticienne, vous invite aux journées portes ouvertes printanières qui auront lieu les **19, 20, 26 et 27 mai 2018** au 3 Rue Saint-Martin à Wilwisheim.

<http://www.ateliersouverts.net/>



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu **mercredi le 4 juillet 2018 de 17 h à 20 h** à la salle polyvalente.

Comme toujours, l'association reconfortera les donateurs en leur offrant un repas préparé par l'équipe des bénévoles.

L'association Bodysculpt et le comité régional Sports pour Tous Grand Est, en collaboration avec la mairie de Wilwisheim, la mutualité française Grand Est et le Conseil Départemental proposent aux seniors du secteur de Wilwisheim, une conférence intitulée « Bien bouger pour rester en forme : l'activité physique facteur de bien-être » qui abordera différentes thématiques de prévention et de promotion de la santé par le biais de l'activité physique pour réduire et limiter les complications de santé liées à l'avancée en âge.

- **Conférence BIEN BOUGER POUR RESTER EN FORME : L'ACTIVITE PHYSIQUE FACTEUR DE BIEN-ETRE**
Mardi 10 avril 2018 de 14h à 16h30 à la salle polyvalente de Wilwisheim
 - 14h : Conférence - Bien bouger pour rester en forme : l'activité physique facteur de bien-être
 - 15h15 : Atelier Pratique d'exercices d'activité physique adaptée
 - 15h45 : Questions / réponses

Les participants auront ensuite la possibilité de s'inscrire (places limitées) en complément au programme « Révolu 'forme Seniors » qui propose des cycles de 12 séances autour du thème du bien vieillir qui auront lieu tout au long de l'année 2018.

Renseignements / inscription

[Michèle Stein](#)

michele.stein@wanadoo.fr

[06 81 66 15 68](tel:0681661568)

Joyeuses Pâques

